

21 juin : journée des personnels  
des parcs et ateliers

# la Circulaire



CGT équipement  
information

juin 2005  
N° 541

**Actu.**

**CDD, Berkani, Dessinateurs, SA,  
adjoints, TSE...**

**des élus CGT porteurs des revendications**



# Sommaire n° 541

Mercredi 07 juin 2005

<b>21 juin :</b>	Page 4
<b>* action nationale des personnels des parcs à Paris</b>	
<b>Compte rendu de la réunion du comité de suivi du dispositif de résorption de l'emploi précaire</b>	Pages 5 à 10
<b>Compte rendu de la réunion relative aux « agents Berkani » du 27 mai 2005</b>	Pages 11 à 13
<b>Groupe de travail dessinateurs DGPA/organisations syndicales du 07 juin 2005</b>	Pages 14 à 16
<b>Compte rendu de la CAP des SA des 24 et 25 mai 2005</b>	Pages 17 à 29
<b>Compte rendu de la CAP des adjoints administratifs des services déconcentrés</b>	Pages 30 à 35
<b>Vie du SN PTAS CGT</b>	Pages 36 - 37
<b>Compte rendu de la CAP des techniciens supérieurs de l'Équipement</b>	Annexe

IMPRIME DANS NOS LOCAUX PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS TECHNIQUES ADMINISTRATIFS ET DE SERVICE – CGT  
METATM – PLOT I – 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX 04 – Tél. 01.40.81.83.12. – Fax. 01.40.81.83.16.  
émail : Internet [sn-ptas-cgt.syndicat@carre.net](mailto:sn-ptas-cgt.syndicat@carre.net) – Intranet : carnet d'adresse – annuaire global équipement – Syndicat : Syndicat/SN PTAS CGT/AC  
DIRECTEUR DE PUBLICATION : DIDIER LASSAUZAY – n° CPPAP 0407 S 05475 – ABONNEMENT 70 € + N° SPECIAUX 8 €

Visitez notre site intranet : <http://cgt-snptas.syndicat.i2>

## **21 juin : Journée des personnels des parcs et ateliers**

Le SN PTAS CGT a décidé de s'associer à l'action intersyndicale (CGT – CFDT – FO) engagée par le SN OPA CGT, le 21 juin 2005, pour défendre les parcs et ateliers départementaux et l'ensemble des personnels travaillant dans les parcs.

Bien entendu les principaux acteurs des parcs sont nos camarades OPA mais environ 900 personnels administratifs techniques et d'encadrement travaillent aussi dans les parcs départementaux.

Leur avenir est lié à celui des parcs en terme de missions, structures, transferts... Leur métier est en question. Leur lieu d'emploi à terme est un vrai problème, la suite de leur déroulement de carrière interroge. Face à toutes ces questions le SN PTAS CGT et le SN OPA appellent, en accord avec la fédération CGT, à un rassemblement de 300 délégués des personnels des parcs mardi 21 juin à Paris. Des rencontres du cabinet du ministre et de l'association des départementaux de France sont prévues.

Nous préciserons tous les détails de ce rassemblement par mail dans les tous prochains jours. D'ores et déjà nous proposons la montée de 50 délégués représentant les personnels techniques et administratifs porteurs des revendications et soucieux de se faire voir et entendre (affiches, banderoles, badges CGT...).

Les discussions locales doivent se construire dès maintenant pour permettre cette participation. Une journée d'action locale est également programmée le 28 juin.

Suite à plusieurs demandes de sections, nous publions le compte rendu que vient de nous faire parvenir l'administration sur la réunion de décembre.

Pour le SN PTAS, une série de concours est encore à organiser avant la fin de l'année (attachés, adjoints...) avant l'arrêt du dispositif en janvier 2006. Le SN PTAS a mis en place un groupe de suivi des CDD. Prendre contact avec la permanence.

### **Compte rendu de la réunion du comité de suivi du dispositif de résorption de l'emploi précaire (REP)**

Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2004

#### **La Défense,**

Etaient présents, sous la présidence d'Aude Dufourmantelle, sous-directrice des personnels administratifs et contractuels :

#### Au titre de représentants de l'administration :

Mme GUIRAO Claudine TE2  
M. DRIOUT Alain CS1  
M. PIAUD Roger AC2  
M. MICHON Francis AC5, chef de projet REP  
Mme CHAZAL Anne-Marie – MEDD/DGAFAI/RH 3

#### Au titre de représentants des Organisations Syndicales :

Mme AKODJENOU Patricia – CGT  
Mme BENIZE Frédérique – CGT  
M. GATIEN Michel – CGT DDE 91 SNPTAS  
Mme HUSTE Elisabeth – CGT SNPTAS  
M. BALAGUER Renaud – SNITPECT FO  
M. BUICHON Robert – FO PETULTEM  
M. DELATRONCHETTE François – UFE CFDT  
M. VISCONTINI Gérard – UFE CFDT

## Bilan concours 2004

M. Viscontini avait demandé à la réunion précédente un « bilan provisoire du nombre d'agents qui ont accepté l'intégration après réussite au concours comparé au total des admis ». Celui-ci a été fait pour la réunion d'aujourd'hui, il manque cependant, selon lui, le nombre total de candidats présentés.

### Synthèse des recrutements sur concours réservés session 2004 dans le cadre de la REP :

Chaque bureau concerné présente la synthèse des concours réalisés en 2004 et qui est résumée dans le dossier remis aux agents avant la séance.

Les représentants syndicaux ne comprennent pas qu'il puisse exister un écart si important, selon eux, entre le nombre de candidats qui veulent s'inscrire aux concours et le nombre de personnes admises à concourir. Cette remarque vise plus particulièrement les TSE et les AE où les postes ouverts sont inférieurs au nombre de candidats.

M. Michon explique que cet écart résulte en grande partie de dossiers ne répondant pas aux critères, par exemple les candidatures de fonctionnaires ou assimilés qui ne peuvent prétendre passer les concours REP, ou encore de dossiers déposés hors délai. Mais les postes ont été ouverts en nombre suffisant pour les lauréats de chaque concours.

#### 1/Par rapport aux résultats :

Les représentants syndicaux se plaignent d'un dysfonctionnement au sein de la Commission d'équivalence : celle-ci ne motiverait pas les refus.

Ainsi, pour les candidats refusés, les organisations syndicales souhaitent que la commission d'équivalence soit informée d'une demande de meilleure lisibilité des résultats, afin de mieux préparer les dossiers des candidats non reçus mais aussi des futurs candidats.

Mme Dufourmantelle synthétise les propos des représentants syndicaux en indiquant qu'il est demandé des éléments sur les modalités de fonctionnement de la commission ainsi que des précisions sur les critères et les motifs généraux de rejets. Elle rappelle toutefois que la DPSM n'a pas à se substituer au jury.

#### 2/Pour les concours à venir :

Les représentants syndicaux souhaitent qu'il soit apporté une meilleure information sur les différents concours, cela passe par le conseil et l'orientation des contractuels sur : les concours ouverts, la mise en adéquation entre les profils et les concours (trop de candidats s'inscrivent à des concours qui ne sont pas de leur niveau), et la nature des épreuves.

M. Michon précise que l'ensemble des informations sont disponibles sur le site intranet de la DPSM (Infoconcours et le site "REP") et qu'une large information est assurée par l'intermédiaire des SG des services.

### Calendrier prévisionnel des concours réservés et examens professionnels en 2005 :

Les représentants syndicaux prennent acte des onze concours qu'il est envisagé d'organiser mais ne comprennent pas l'absence de concours pour les TSE.

M. Michon explique que les candidats pouvant prétendre à passer ce concours ne sont pas suffisants. Il n'y aurait qu'un seul candidat potentiel, qui a déjà passé sans succès ce concours en 2004. A la demande des organisations syndicales, ce point sera réétudié par la DPSM.

Questions diverses :

**1/prime d'installation : certains agents ne sont pas au courant de cette possibilité. Il faut mieux les informer. C'est le rôle de leur échelon de proximité.**

2/*congés-concours* : selon les représentants syndicaux, les chefs de service n'accorderaient pas les congés pour formation. De plus, les agents n'oseraient pas faire les démarches par manque d'informations, il faut rappeler aux SG et sur le site Internet qu'il s'agit d'un droit.

3/*intégration des contractuels à l'étranger* : pour les candidats reçus au concours 2003, les agents attendent toujours une réponse de l'administration relative au taux d'indemnité de résidence qu'ils toucheraient pour se déterminer.

F. Michon fait le point de la situation et indique que les simulations effectuées sur le reclassement montrent que les intéressés n'ont aucun intérêt financier à être titularisés dans la mesure où leur indemnité de résidence restera inchangée.

4/*transposition de la directive européenne* : F. Michon rappelle les principales dispositions du projet de loi transmis aux organisations syndicales nationales.

Figurent en annexe les réponses à des questions posées en séance mais qui nécessitaient des recherches complémentaires de la part des bureaux de la DPSM.

## ANNEXE

### Réponses aux questions posées en séance :

-Le cumul des concours sur une même année :

L'agent non titulaire qui réussit un concours, peut-il passer un autre concours la même année dans le cadre du dispositif de la résorption de l'emploi précaire ( REP ) ?

-Quels sont les critères d'évaluation de la commission d'équivalence dans la prise de décision ? (notamment pour les concours de la filière technique : ITPE, TSE)

-Quels sont les motifs de rejet des candidatures CED?

-Y-a-t-il un effet rétroactif en terme d'ancienneté et de rémunération au profit du 1<sup>er</sup> concours en cas d'échec au 2<sup>ème</sup> concours la même année ?

Quelle est la date effective de l'intégration : la date à laquelle l'agent répond ou la date de l'échec de l'agent au 2<sup>ème</sup> concours ?

-Règlement des trop perçus après intégration : dans le cas d'une intégration tardive, y-a-t-il ponction sur le trop perçu ?

Si c'est le cas, un échelonnement des retraits sur les trop perçus est-il envisageable?

### 1/- Le cumul des concours sur une même année.

Les candidats aux concours sur la REP ne peuvent se présenter qu'à ceux qui sont ouverts pour l'accès au corps d'accueil de l'administration dont ils relèvent, ou dont ils relevaient à la date d'expiration de leur dernier contrat. Ils ne peuvent en outre se présenter, au titre d'une même année, qu'à un seul concours d'accès à un corps de chaque catégorie organisé en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 3 janvier 2001.

Ex : en 2004, possibilité de s'inscrire à un concours de catégorie B et un de cat. A et non 2 concours de catégorie B ou 2 de A.

### 2/-Quels sont les critères d'évaluation de la commission d'équivalence dans la prise de décision ?

Avant envoi à la commission d'équivalence, le bureau de gestion vérifie que la durée minimale de l'expérience professionnelle susceptible d'être reconnue est d'au moins :

- 2 ans lorsque le diplôme ou le titre requis est du niveau 1<sup>er</sup> cycle d'enseignement secondaire,
- 3 ans lorsque le diplôme ou le titre requis est du niveau de la fin du second cycle
- 4 ans lorsque le diplôme ou le titre requis est du niveau du 1<sup>er</sup> cycle d'enseignement supérieur
- 5 ans lorsque le diplôme ou le titre requis est du niveau du 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> cycle d'enseignement supérieur.

La commission se prononce au vu du dossier et du contenu du poste sur les qualifications acquises par le candidat ainsi que sur l'adéquation de ces qualifications aux emplois des corps d'accueil .



### **Motifs des rejets (6) pour le Concours ITPE réservé :**

- le niveau de responsabilité ne compense pas le diplôme : 1 cas,
- la spécialité du diplôme et la nature des missions n'autorisent pas le candidat à concourir : 3 cas,
- le niveau des missions et le niveau de responsabilité ne compensent pas le diplôme : 2 cas.

### **Autres motifs de rejets :**

**Concours de TSE REP. Aucun dossier n'a été présenté à la commission, les rejets (16) ont été effectués pour les motifs suivants :**

- le candidat est contractuel de l'Etat (Règlement intérieur local).
- le candidat est sous contrat à durée indéterminée (contrat 1946).
- le candidat relève du Ministère de l'Education Nationale
- le candidat est sous contrat à durée indéterminée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
- le candidat est en fonction à la Ville de Marseille.
- l'agent est titulaire du METTAM : 2 cas
- le candidat est employé dans le secteur privé : 3 cas
- l'agent est titulaire à la direction des chantiers navals de Brest : 2 cas
- l'agent est titulaire du ministère de l'équipement en poste à la collectivité territoriale de Mayotte : 2 cas
- l'agent est titulaire en poste au SN Nord
- l'agent est titulaire (inspecteur du permis de conduire)

### **Concours d'agent d'exploitation des TPE REP**

24 dossiers n'ont pas été retenus pour les motifs suivants :

- 3 étaient des fonctionnaires Equipement/Ecologie ou assimilés
- 3 étaient des agents autre ministère ou collectivité territoriale
- 8 agents ne justifiaient pas des 3 années de services
- 1 personne relevait du secteur privé
- 7 agents étaient sous contrat CES, CEC ou CDI
- 2 dossiers étaient incomplets

### **3/- quels sont les motifs de rejets (6) des candidatures CED ?**

- 4 n'exercent pas les fonctions de CED : 2 travaillent à l'Education nationale, 1 à la Poste, 1 occupe un poste de catégorie B,
- 1 ne remplit pas les conditions des 2 mois et 3 ans d'agent non titulaire de droit public sous statut précaire,
- 1 est sous contrat à durée indéterminée.

**4/- Y-a-t-il un effet rétroactif en terme d'ancienneté et de rémunération au profit du 1<sup>er</sup> concours en cas d'échec au 2<sup>ème</sup> concours la même année ?**

**Quelle est la date effective de l'intégration : la date à laquelle l'agent répond ou une fois que l'agent a échoué au 2<sup>ème</sup> concours ?**

Ex : d'une candidate reçue au concours d'attaché 2003 (et non nommée) ayant passé et réussi le concours ITPE REP en 2004 :

Elle a été nommée ITPE au 14 mai 2004 et reclassée avec un indice personnel inférieur à celui qu'elle détenait en qualité de contractuelle et qui correspond à l'échelon qu'elle obtiendra par reclassement au moment de sa titularisation.

Si elle avait échoué au concours ITPE, la nomination en qualité d'attachée peut prendre effet à la date de sa réussite à ce concours.

Autre cas : celui de l'agent admis au concours d'attaché REP qui a accepté sa nomination et dont l'arrêté le plaçant en qualité de stagiaire a été ou est en voie d'être prononcé : peut-il se présenter au concours réservé ITPE l'année suivante ? La réponse est positive.

**5/ - Règlement des trop perçus après intégration : dans le cas d'intégration tardive, y-a-t-il ponction sur le trop perçu ?**

**Si c'est le cas, un échelonnement des retraits sur les trop perçus est-il envisageable ?**

Les trop-perçus sont bien sûr fonction de la différence de situation et étroitement liés au temps pris pour procéder au classement de l'agent dans le corps d'accueil, ainsi qu'au temps de réponse des agents quant à l'acceptation ou la renonciation, sans parler de ceux qui demandent le report du bénéfice du concours.

L'agent a la possibilité de demander à recevoir le titre de perception à son domicile, afin qu'il s'en acquitte après entente avec une perception (auprès de laquelle il sollicitera éventuellement l'autorisation d'effectuer des paiements échelonnés) au lieu d'une mise en oeuvre directe par la pairie générale du Trésor (PGT) en application d'un arrêté.

# Compte rendu de la réunion relative aux agents « Berkani » du 27 mai 2005

## 1. L'objet de la réunion

L'objet de la réunion portait sur les problèmes d'inversion de carrière (pertes d'argent incroyables) en cas de promotion des agents.

Le SN PTAS CGT avait soulevé cette question dès la parution du décret et se bat depuis pour une modification du mode de promotion.

Le ministère de l'Équipement a pris en compte notre revendication sur la forme et a proposé lors de cette réunion diverses solutions. Ces propositions, une fois affinées, doivent encore faire l'objet d'une acceptation de la Fonction publique, voire du Budget. Le chemin risque donc d'être un peu long alors que le syndicat demande une application dès 2005.

## 2. Les propositions de l'administration

Suite à son engagement lors de la CAP Berkani du 9 décembre l'administration propose d'entreprendre des démarches visant à améliorer les grilles indiciaires applicables actuellement aux agents Berkani. Avec les grilles actuelles une promotion des agents des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> échelons de 2<sup>ème</sup> catégorie vers la 1<sup>ère</sup> catégorie fait perdre à ces agents entre 500 et 1000 euros selon les cas sur les 8 ans qui suivent leur promotion.

Plusieurs solutions alternatives sont proposées par l'administration aux syndicats CGT et FO.

Toutes les hypothèses de l'administration prennent comme hypothèses de travail 53 promotions de 2<sup>ème</sup> en 1<sup>ère</sup> catégorie au titre de 2006 (chiffres que conteste la CGT comme insuffisant).

### **Première solution**

Modification de la grille de la 1<sup>ère</sup> catégorie (catégorie de promotion) de telle manière à retrouver un déroulement de carrière sans perte de rémunération lors d'une promotion. Cette proposition ne modifie pas le décret du 23 décembre 2004. Elle permet par modification de l'arrêté de modifier les échelons 8, 9 et 10 de la 1<sup>ère</sup> catégorie.

### **Deuxième solution**

Pas de modification de la grille de la 1<sup>ère</sup> catégorie mais introduction par décret d'une modification au décret du 23 décembre 2004 en créant une grille de reclassement.

### **Troisième solution**

La même que la précédente mais en introduisant un décret créant un système de reclassement lors de la promotion. Les grilles des catégories 2 et 1 ayant les durées d'échelon égales, cela revient à une promotion à échelon égal.

**Intervention du syndicat CGT PTAS** (Nota : nos collègues de FO étaient venus préparer la réunion avec nous. Nous avons donc présenté des remarques et des propositions suite à ce travail commun)

1. C'est le mode de reclassement en 1<sup>ère</sup> catégorie qui pose problème. Les grilles des Berkani sont celles des échelles 2 et 3 de la Fonction publique. L'échelonnement indiciaire des grilles a été calculé pour un système de promotion à échelon égal (règle chez les fonctionnaires pour ces échelles). Il faut donc appliquer aux agents Berkani un système de promotion à échelon égal. C'est donc la 3<sup>ème</sup> solution qui serait la plus appropriée. Elle a cependant l'inconvénient d'exiger un décret, ce qui risque d'être long voire périlleux.

2. Le ministre de la Fonction publique a proposé la fusion des échelles 2 et 3 de rémunération. Celle-ci doit se faire au 1<sup>er</sup> juillet 2005 afin de ne pas se trouver dans l'illégalité par rapport au relèvement du SMIC. Dans cette perspective l'administration aura à mettre en œuvre des procédures de reclassement de la grille des Berkani. Nous proposons de faire en seule opération le reclassement des Berkani lié à la fusion des échelles 2 et 3 et la correction du système de promotion.

Cela impose que le reclassement se fasse pour l'ensemble des agents, dès le 1<sup>er</sup> juillet, de l'échelle 2 à l'échelle 3 à échelon égal.

3. L'hypothèse n° 1 de l'administration ne serait envisageable que si notre proposition CGT (ci-dessus) ou si la solution 3 de l'administration devait conduire à un retard « non maîtrisable ». Elle permet un gain financier réel pour les agents mais n'évite pas des problèmes dans la carrière puisque le fait d'être classé au 9<sup>ème</sup> échelon ou au 10<sup>ème</sup> échelon de la 2<sup>ème</sup> catégorie conduit au même échelon de promotion en 1<sup>ère</sup> catégorie.

De plus cela n'intègre pas le reclassement lié à la fusion des échelles fonction publique décrites ci-dessus.

#### **4. Autres remarques de la CGT**

Quoiqu'il en soit le corps des Berkani devra disposer de 2 grades même s'il y a fusion des échelles 2 et 3. Il faut donc prévoir un grade de promotion en échelle 4. Notre demande reste un pourcentage de 30 % pour le grade de promotion. Seulement après remplissage de ces 30 % il faudra envisager un ratio promu/promouvables important puisque ce corps n'est pas alimenté en recrutement donc exige un regard spécifique.

Les agents attendent la parution de l'arrêté permettant le paiement de leur prime, en une seule fois pour l'ensemble de l'année.

La prime prévue est de 500 euros alors que les agents fonctionnaires équivalents perçoivent des primes d'un ordre 20 fois supérieur.

L'échéance du transfert de services liés à la décentralisation doit être pris en compte par l'administration.

Aucun agent ne doit perdre son emploi ni même voir sa rémunération diminuer ou ses conditions de travail se détériorer.

- La CGT demande un listing à jour des agents Berkani suite aux études en cours.
- La CGT demande des solutions pour un déroulement de carrière, le classement des agents qui disposaient déjà d'un salaire indiciaire supérieur à la borne indiciaire de la 1<sup>ère</sup> catégorie.
- Comment va être traitée la situation des agents Berkani et des crédits d'entretien dans le cadre de la LOLF ? Ne serait-il pas nécessaire de clarifier la situation de la plupart d'entre eux par un processus de titularisation ?
- Quelle situation pour les agents sur contrat de droit privé ? La convention collective des gens de maison est moins favorable que celle du nettoyage industriel notamment en cas de changement d'employeur.
- Nous demandons que la réunion fasse l'objet d'un relevé de décisions précis.

#### **Réponses de l'administration**

Le dossier avec les 3 solutions que nous vous présentons a déjà été déposé à la Fonction publique mais les services concernés sont à l'heure actuelle très pris par la modification du décret de 1986 (situation sociale des non-titulaires).

Nous ne pourrions pas appliquer un nouveau système de promotion en 2005. Il n'y aura pas d'effet rétroactif. Nous avons demandé une provision pour le projet de loi de finance 2006 sur la base de la solution 1 chiffrée à 44 732 euros (alors que les 2 autres hypothèses sont chiffrées à 31 439 euros).

La Fonction publique ne se dépêche pas de faire modifier les échelles suite à la fusion annoncée.

L'administration de l'Équipement a commencé à faire des études d'impact pour l'application de la fusion des échelles 2 et 3. Nous voyons bien qu'il y a télescopage entre fusion et promotions dans plusieurs corps.

La mise en œuvre est laissée à l'appréciation des ministères. Pour les non titulaires il sera appliqué des mesures « miroir ».

(Commentaire PTAS : mesures miroir veut dire en regard de celles des fonctionnaires, mais avec souvent beaucoup de retard et très inférieures.

Par contre on tiendra compte de l'obligation du niveau de SMIC sur les salaires du bas de la grille avant toute fusion .

Il y a un problème puisque rien n'est prévu dans le décret d'homologie. Il s'en suit les décisions suivantes :  
L'administration fera valoir la proposition des syndicats d'un acte unique de fusion et de reclassement déjà en interne et si il y a accord cette hypothèse sera présentée à la Fonction publique ; mais si cette solution exige un délai trop long nous prendrons la solution 3 de l'administration puis la solution 1.

L'administration prend en note les autres questions. Elle doit établir son relevé de décisions précis (que nous publierons).

# **Groupe de travail dessinateurs**

## **DGPA/Organisations syndicales du 7 juin 2005**

**Objet de la réunion :** Groupe de travail portant sur le corps des dessinateurs de l'Équipement

Présents DGPA (ex DPSM)

Mme Marie Madeleine BOURGINE, Wanda VEDIE, Marie-Christine MOUSSERON, Yves LE MARECHAL, Christophe BOETSCH

Pour la CGT

Jacques COUTURIER, Jean-Marc TRACKOEN, Stéphane PALERMO, Patrick MONJAULT, Patrice MARCHAND

**En préambule à l'ordre du jour de la réunion**, la CGT rappelle le courrier adressé le 25 janvier 2005 au DPSM. Le 31 mars 2005, il nous a été annoncé que la réponse était à la signature. Aujourd'hui 7 juin 2005, nous sommes toujours sans réponse de votre part...

Concernant l'examen professionnel exceptionnel pour l'accès au grade de TSE, la CGT demande quand sortiront les arrêtés de nomination des lauréats de l'examen 2004 ?

Nous avons souligné le caractère tardif des épreuves de l'oral en 2005 (les oraux sont prévus du 12 au 16 décembre 2005). Quelle suite est donnée à notre demande concernant ce calendrier, pour permettre les nominations des lauréats fin 2005

Comment le ministère compte-t-il parvenir aux 1 500 transformations à TSE initialement promises dans les 3 ans. 450 en 2004 (343 lauréats), 257 pour 2005, combien en 2006 ?

**Les réponses de la DGPA (ex DPSM)**

En ce qui concerne le courrier, les représentants DGPA s'étonnent que nous n'ayons pas reçu la réponse à ce jour... La lettre est-elle signée et adressée au SN PTAS.

Les représentants de la DGPA ont souligné le contexte de forte mutation, de refonte des services, de l'administration centrale et de l'État ce qui ne facilite pas les conditions de travail, et rend l'état d'avancement des dossiers un peu plus laborieux. Ce qui explique un certain retard dans le suivi des dossiers.

**Pour les lauréats 2004**, les représentants DGPA nous assurent que les arrêtés de nomination sont aujourd'hui mis en diffusion. Les 343 postes sont effectivement pourvus, pas de refus du bénéfice de ce concours.

La DGPA réaffirme que les jurys régionaux et le jury national ont travaillé en toute indépendance. Elle s'étonne du peu de candidats ayant présenté un dossier (1 343) et s'attendait à plus de motivation de la part des dessinateurs. Devant le nombre peu élevé de lauréats (343) elle signale à nouveau qu'il ne s'agissait pas de donner des postes de TSE au rabais. (cf rapport du jury)

Il y aura bien 257 postes inscrits au concours 2005, environ 300 postes de TSE sont demandés au PLF 2006.

**Pour le concours 2005**, la DGPA s'engage sur une annonce des résultats avant Noël.....sans nous confirmer que le calendrier initialement prévu pouvait être raccourci.

Pour ce qui est de l'objectif des 1500 postes de TSE, le décret fixant les modalités temporaires d'accès au corps des TSE est prévu sur 3 ans. Ensuite on ne sait pas ce qu'il adviendra.

Suite à notre questionnement sur le faible nombre de postes demandés pour le PLF 2006, la DGPA nous répond que tout dépend du nombre de candidats qui se présenteront d'ici là et qu'il n'est pas possible de geler des postes de TSE qui ne seraient pourvus.

### **Commentaires**

Une discussion assez longue et vive a eu lieu entre les représentants de la DGPA et les représentants syndicaux sur :

- Les conditions d'organisation des épreuves
- Les conditions de préparation aux épreuves
- Le manque d'homogénéité des différents jurys
- Les confusions entre l'examen professionnel ordinaire et cet examen exceptionnel
- Sur l'affectation des lauréats dans certains départements (de l'un et l'autre de ces examens)

**La CGT** a réaffirmé que le concours initialement proposé devait être une reconnaissance des qualifications du métier de dessinateurs.

La DGPA a maintenu au cours des débats qu'elle ne comptait pas sacrifier le corps des dessinateurs.

A la question de la CGT sur le non-recrutement de dessinateurs en 2004 et 2005, la DGPA répond qu'il n'y a pas de recrutement parce que l'on ne sait pas quels sont les besoins en compétences du ministère de demain. Actuellement la DGPA regarde la typologie des métiers/compétences nécessaires.

**Quant au devenir du corps des dessinateurs**, la CGT a réaffirmé que le ministère ne pouvait se passer de dessinateurs. C'est un métier important pour l'avenir et les nouvelles missions du ministère : aménagement – cartographie – SIG – prévention des risques, etc...

**La CGT a demandé**, quelles étaient les propositions du ministère en terme de :

- Revalorisations indiciaires
- Amélioration de la grille actuelle
- Déroulement de carrière
- Politique de formation

Dans sa réponse la DGPA nous informe qu'il est difficile actuellement de faire des propositions crédibles auprès de la Fonction publique et du ministère du Budget dans le cadre d'une réforme statutaire. La proposition de la refonte des échelles II et III et du travail sur les échelles IV et V engagé par le ministère de la Fonction publique entre dans ce cadre. Il faut attendre.

Que le rapport Desbazeille date un peu (*ndlr :à qui la faute !*). La DGPA souhaite entamer un travail prospectif. Compte tenu de la nouvelle organisation du ministère : Décentralisation, Création de DIR, Nouvelle DDE, Devenir des services déconcentrés, des services spéciaux.

Cette démarche est engagée également pour les TSE avec le même objectif d'examiner les possibilités d'une réforme statutaire.

La DGPA nous réaffirme ne pas être dans un objectif d'extinction du corps des dessinateurs mais de recalibrage... Il y a encore des besoins, ils sont en train d'évoluer.

Nous devons connaître les besoins du ministère pour le corps des dessinateurs. Il faut faire un état des lieux des métiers en parallèle des perspectives d'avenir. Il faut retravailler sur les métiers dessinateurs/emplois.

La CGT a fait part de son fort mécontentement sur ce dossier et réaffirme que les dessinateurs ont été bien trop patients. Faut-il attendre encore cette nouvelle étude pour avoir une avancée significative en terme de revalorisation indiciaire ?

Nous pensions avoir aujourd'hui des propositions plus précises... mais une fois de plus le temps passe.

### **Dates probable des CAP**

**Pré-CAP 20 octobre CAP 22 novembre 2005**

Les Élus nationaux vous invitent à faire remonter le plus rapidement possible tous les désaccords qui ont eu lieu dans les CAP locales qui se tiennent actuellement.



# Compte rendu de la CAP des Secrétaires Administratifs des 24 et 25 mai 2005

**Présents** : Jocelyne VEILLON – Josiane PASQUALOTTO – Jean Louis MORETTI

**Administration** : A. DUFOURMANTELLE – G. ARMENOULT

La présidente ouvre la séance, précise que cette CAP est désormais commune aux ex SA/AC et ex SA/SD réunis dans un corps unique depuis la parution du décret du 13 mai 2005. Dans l'attente de nouvelles dispositions les élus siègent cette fois encore chacun pour leurs anciens corps.

La CGT lit la déclaration suivante :

« Les services du ministère vont voir dans les tous prochains mois leur organisation profondément modifiée par la mise en œuvre effective de la loi de décentralisation du 13 août 2004 :

- transferts aux collectivités territoriales,
- réorganisation des DDE et DRE,
- création des DIR et SMO en DRE,
- mise en place de la LOLF.

Les agents vont être touchés, au premier chef, par ces transformations et vont devoir s'adapter, coûte que coûte, aux nouvelles organisations mises en place.

Le discours du ministre se veut rassurant en ce qui concerne l'impact de ces bouleversements sur la vie, tant professionnelle que personnelle, des agents du ministère. Tout sera mis en œuvre, nous assure-t-on, pour limiter les conséquences de ces réorganisations et délocalisations sur les personnels.

En ce qui concerne la CGT et plus particulièrement les secrétaires administratifs, nous demeurons réservés sur ces affirmations lorsque nous voyons les insuffisances notoires des indemnités de mobilité envisagées par le décret. Quelles mesures concrètes d'accompagnement l'administration envisage-t-elle de prendre pour atténuer réellement les conséquences des délocalisations sur la vie des agents ?

En effet, le passé récent nous incite à la prudence, voire à la méfiance, lorsque nous faisons le bilan de toutes les réunions relatives aux statuts des SA.

Force est de constater que l'administration, sous le couvert d'une concertation tout à fait formelle, est demeurée, malgré les propositions sans cesse renouvelées des organisations syndicales, sur ses positions et a imposé :

- La mise en place de la charte de gestion des SA par circulaire,
- La mise en œuvre du régime indemnitaire au mérite,
- La parution d'un décret pour la fusion des SA/AC et SA/SD

Rappelons que l'ensemble des organisations syndicales s'est prononcé contre la fusion au CTPM réuni en décembre 2004. De plus, à notre connaissance, aucune étude sur les conséquences en terme de gestion et d'harmonisation sur le futur corps n'a été menée par la DPSM : par exemple qu'advient-il lors des mutations entre AC et SD ?

En outre, nous, attendons toujours des réponses aux questions que nous avons posées en avril dernier lors de la réunion relative à la mise en œuvre du décret de fusion : Quel rôle, quelle place pour les SA dans les futurs services, avec quelles fonctions ?

Malgré cette situation, nous, élus CGT, voulons croire qu'un véritable dialogue social puisse s'instaurer dans notre ministère et que les réunions avec l'administration deviennent de réels lieux de concertation et de négociation pour la défense des intérêts légitimes des SA. Ce n'est qu'une question de volonté de la part du ministère.

A cet effet nous rappelons ici une nouvelle fois les revendications principales des SA :

- Mise en œuvre d'une véritable politique de revalorisation des carrières des SA avec 2 niveaux de grade,
- Revalorisation substantielle du régime indemnitaire,
- Un réel accès à la catégorie A,
- Négociation, dans le cadre de la LOLF, du ratio promus/ promouvables,
- Suppression des filtres MIGT pour les promotions,
- Mise en place d'une formation professionnelle efficace.

Face au mécontentement grandissant des SA, le ministère devra enfin prendre en compte ces légitimes revendications et engager une réelle concertation. »

La CGT est désignée comme secrétaire adjoint.

## ***EXAMEN DES PROMOTIONS***

Ensuite la CAP procède à l'examen des promotions dans les différents grades :

### **A. Promotion à Classe Normale**

#### **1) Rappel des critères**

##### **Secrétaires administratifs classe normale :**

30 postes à pourvoir

Nombre de promouvables : 9590

nombre de proposés : 377

Nombre de classés IG : 106

##### **Rappel des conditions statutaires**

Etre fonctionnaire de catégorie C ou de même niveau relevant pour sa gestion de l'administration du ministère de l'Equipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer et justifier d'au moins neuf ans de services publics.

##### **Critères utilisés par la CAP**

- Classement des MIGT et/ou des services
- Fonctions exercées : avoir un niveau de responsabilité ou de technicité correspondant à la catégorie B
- Appartenir au grade d'AAP1 ou d'AAP2
- Etre âgé(e) de 45 ans minimum, en administration centrale et de 49 ans minimum en services déconcentrés

Remarque : pas de possibilité de «coup de chapeau»

La CGT déplore le nombre restreint de postes.

## 2) Liste de Promotion au grade de secrétaire administratif de classe normale (ex SD)

<b>Service</b>	<b>Nom – prénom</b>	<b>Observations</b>
<b>MIGT 1</b> SDAP 59 DDE 62	FERMENTEL Josiane SOBANSKI Jean Claude	
<b>MIGT 2</b> DDE 94 DDE 78	TENADET Danielle TROS Sergette	
<b>MIGT 3 et 4</b> DDE 50 DRE Centre DDE 18	TOSTAIN Eric GIRARD Marie Jeanne THYRION Marie Claude	
<b>MIGT 5</b> DDE 35 DIREN Pays de Loire DDE 53 DDE 29	GESRET Mireille GUILLET Josette LEBRETON Alain LE GOFF Annie	
<b>MIGT 6</b> CETE Sud Ouest DDE 24	CATOR Martine JUGE Irène	
<b>MIGT 7</b> DDE 46 DDE 23 DDE 81	ATGIE Suzette CAILLAUD Marie Claude LUCAS Nicole	
<b>MIGT 8</b> DDE 68 DDE 88	UEBERSCHLAG Viviane JACQUEMIN Gatien	
<b>MIGT 9</b> DDE 70	JACCOTTEY Michel	
<b>MIGT 10</b> DDE 01 DDE 38 DDE 43	ALONZI Josiane REY Monique LEFEBVRE Madeleine	
<b>MIGT 11</b> DDE 04 DDE 05 DDE 34	CAUET Maryse GARCIN Emilienne TICHET Raymond	
<b>MIGT 12</b> DDE 973	HERAULT Marie Josette	
Administration Centrale	SEVESTRE Nadine	
Services Techniques Centraux	ROUSSEAU Claude	
Associatif et social	GAU Joëlle	
Syndicat	SANQUER Marie Odile	

### Liste complémentaire :

MIGT 10                      Mme OLIVER Danielle                      CIFP CLERMONT-FERRAND  
MIGT 11                      D'AURIA Sylviane                              DRE PACA

## B. Promotion à Classe Supérieure

Avant le début de l'examen du tableau d'avancement de SA CN à SA CS la CFDT demande qu'un certain nombre de promotions soient attribuées aux agents arrivés dans le corps avant 1992.

La CGT a émis un avis défavorable considérant que ce critère ne figurait pas dans les critères cités dans la circulaire adressée aux services. Les réunions de concertation dans les services n'ont donc pas établi leurs propositions en tenant compte de cet élément.

Pour autant ce critère a été utilisé, ce qui entache la bonne légalité de la CAP.

A ce sujet et plus globalement sur le comportement de l'administration lors de cette CAP, une demande d'audience va être adressée à la nouvelle Directrice générale du personnel et de l'administration (DGPA).

### 2) Rappel des critères

#### **Secrétaire administratif classe supérieure**

Nombre de promouvables :	1 401
Nombre de proposés :	384
Nombre de postes :	175
Nombre de classés MIGT :	182

### Rappel des conditions statutaires

Peuvent être promus à la classe supérieure ou au grade assimilé, au choix, les fonctionnaires ayant atteint le 7<sup>ème</sup> échelon de la classe normale ou assimilé depuis au moins deux ans et qui justifient de cinq ans de services publics accomplis en qualité de fonctionnaire civil dans un corps, cadre d'emplois ou emplois de catégorie B ou de même niveau.

### Critères utilisés par la CAP

- Classe des MIGT et/ou des services
- Etre âgé(e) de 40 ans minimum
- Ancienneté minimum de 5 ans dans le corps des SA d'administration centrale et de 8 ans dans le corps de SA des services déconcentrés

### 3) Liste de promotion des secrétaires administratifs au grade de classe supérieure

#### **MIGT 1**

<b>NOM – Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Observations</b>
DELMOTTE Françoise	DDE 80	
NOWAK Suzanne	DDE 59	
VYSKOCIL Annie	DDE 02	
COURSIER Josiane	DDE 62	
SPILLEMAECKER Jean Noël	DDE 62	
HOOFT Corinne	DRE Nord Pas de Calais	
DELANNOY Inès	SN Nord Pas de Calais	
MEHL Eric	CIFP Arras	
VANBRUGGE Laurence	DDE 59	
DORIER Régine	Groupement d'intérêt 02	
COLIN Béatrice	DDE 59	
BAJEUX Brigitte	DDE 59	
HALEINE Raymond	DDE 80	

**MIGT 2**

<b>NOM – Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Observations</b>
CALAMITA Danielle	DDE 77	
BLONDEL Yvette	DDE 93	
LACROIX Claudine	DREIF	
HUGOT Elisabeth	DDE 78	
LE NOAN Chantal	DDE 92	
ROTY Josiane	DDE 94	
DE LA CHOUE DE L. Armelle	SN Seine	
WARION Brigitte	DDE 95	
VERNANT Laurence	DREIF	
SELVA Jocelyne	DDE 91	
KLEIN Evelyne	DDE 92	
PONS Marie Hélène	DDE 78	
PELLETIER Caroline	DDE 77	
PREVAUTEL Martine	DDE 95	
FEBVRE Maryvonne	CIFP Paris	
GERVAIS Christian	DDE 93	
PAGET Marie Paule	DDE 94	

**MIGT 3 et 4**

<b>NOM – Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Observations</b>
CARLE Françoise	DDE 37	
THIERRY Martine	DRE Centre	
DUC Denis	CIFP Tours	
OLIVIER Colette	CIFP Rouen	
NUGUES Edith	DDE 76	
GOUREC Catherine	DDE 61	
LEGOUT Monique	DDE 28	
THERRY Isabelle	DDE 27	
DUCHENE Gabrielle	DDE 50	
MPANDOU Véronique	DDE 76	
TIBERGHIEEN Joëlle	DDE 45	
NICOL Jocelyne	DDE 28	
LIOULT Catherine	DDE 37	
BUNLON Françoise	DDE 36	
PENOT Christine	DDE 37	
SOMMIER Françoise	DDE 41	

**MIGT 5**

<b>NOM – Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Observations</b>
BLANCHET Odile	DDE 35	
BONTEMPS Patricia	CETE Ouest	
VISCAT Marie Annick	DDE 85	
BOTHUAN Marguerite	DDE 29	
AUREL Sylvie	DDE 56	
MALLET Patrick	DDE 22	
DEVILLIERS Marie Rose	DDE 44	
MAUPEU Véronique	DIREN Pays de Loire	
GUILHOU Dominique	DDE 49	
TRICHET Jean	DDE 85	
CAREL Maryvonne	DDE 56	
LAUTROU Béatrice	DDE 29	
ELOY Nadine	DDE 44	
AUBOURG Françoise	DDE 72	
BOURLES Sylviane	DRE Bretagne	

**MIGT 6**

<b>NOM – Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Observations</b>
ESTEBE Anne Marie	CETE Sud Ouest	
GUIET Philippe	DDE 40	
CAPDEVIELLE Viviane	DDE 33	
MIRAMBEAU-CANTET Catherine	DDE 79	
BOHER Francis	SMN Gironde	
AUDOUX Odile	DDE 86	
LABROUE Marie Claire	DDE 47	
GRANGER Marie Odile	DDE 24	
COLIN Marie	DDE 17	
PRADEAU Marie Jocelyne	DRE Aquitaine	
LACROIX Annie	DDE 16	
BOIZIER Isabelle	DDE 64	
REGO Marie Thérèse	DDE 47	
DANIEL Jean François	DDE 17	
SANTA MARIA Michèle	DDE 33	
TRANCHANT Brigitte	DDE 86	

**MIGT 7**

<b>NOM – Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Observations</b>
NELIDOFF Anne	DDE 81	
ESCALA Bernard	DDE 82	
SAMARAN Odette	DDE 65	
FAYA Jean Pierre	DDE 09	
LHUILIER Evelyne	DDE 87	
VINCENS Emilienne	DDE 46	
DUCOS Françoise	DRE Midi Pyrénées	
HENNEQUIN Patricia	DDE 31	
LOZES Catherine	DDE 32	
ROUCH Isabelle	DDE 09	
JOYEUX Thierry	DDE 31	
GOUTTENEGRE Brigitte	DDE 19	
CAUDY Mireille	DDE 19	
CAZENAVE Anne Marie	DDE 65	
DARRE Michèle	DDE 65	
NOUVEL Catherine	DDE 31	

**MIGT 8**

<b>NOM – Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Observations</b>
ESPOSITO Josiane	DDE 57	
CLAUSS Patrick	CETE Est	
HUBERT Chantal	DDE 51	
TRIBOUT Christiane	DDE 88	
RAULIN Sylvie	DDE 08	
GAILLARD Didier	SN Nord Est	
MASSON Véronique	DDE 52	
STIEBER Suzanne	SN 67	
GEORGES Sylvie	DDE 55	
BRAHY Bernard	DDE 08	
TOUSSAINT Sylvie	DDE 68	
BERNEL Claude	DDE 54	
RINGEISEN Aline	DRE Lorraine	
BOURBON Chantal	DDE 68	
LAURENT Jean Pierre	DDE 54	
GOURIET Simone	DDE 52	
PIAT Jacqueline	DDE 08	

**MIGT 9**

<b>NOM – Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Observations</b>
PENICAUD Jacques	DDE 71	
CABALLERO Thérèse	DDE 90	
GAUDRON Lucienne	DDE 58	
ROGER Annie	DDE 89	
MASSON Liliane	DDE 70	
PIERRE Marie Claude	DDE 25	
CONFURON Maryse	DDE 39	
DUDRAGNE Fabienne	DIREN Bourgogne	
BAILLY Catherine	DDE 21	
DESPLANCQUES Nadine	DDE 21	

**MIGT 10**

<b>NOM – Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Observations</b>
RODARIE Josette Marie	DDE 63	
PLEYNET Jean René	DDE 01	
GUICHERD Marie Thérèse	DDE 38	
CHAREUN Chantal	DDE 69	
TRIOULEYRE Denise	DDE 42	
PONTON Bernadette	DDE 43	
RIBEYRE Elisabeth	CETE Lyon	
PELISSIER Solange	DDE 15	
GARNON Eliane	DDE 03	
ARZERI Marie Christine	DDE 63	
CHEVASSUS-ROSSET André	DDE 26	
SOULOUMIAC Jean Jacques	SN Rhône Saône	
BRENGUIER Pierre	DDE 38	
MEYRONEINC-CONDY Paul	DDE 43	
AUBARET Maryse	DDE 69	
CHEVALLIER Catherine	DDE 73	
CHAUVIN Nathalie	DDE 07	
PIMENTE Luce	DDE 26	
MATRAY Colette	DDE 42	

**MIGT 11**

<b>NOM – Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Observations</b>
BAZILE Catherine	DDE 83	
TROUTIER Corinne	DDE 06	
BACHELIER Isabelle	DDE 13	
MORENO Martine	DE 34	
BRUNINI André	DDE 2 B	
LEROY Dominique	DDE 34	
GELY Thérèse	DDE 48	
THALMAN Nathalie	DDE 06	
BRESSIEUX Alain	DDE 84	
ZUNINO Pierrette	DDE 83	
LOPEZ Marie France	DDE 11	
CONREUR Monique	DDE 2 B	
MENUSIER Dominique	DDE 84	
THOREAU Annette	DRE 21	
CREVANT Martine	DDE 13	
CARFANTAN Brigitte	DDE 04	
ROUX Françoise	DDE 30	
BEDIKIAN Laurence	DRE 21	
COSTE Mireille	PN Port Cros	
LAURENT Chantal	SMN 34	
DOUCET Yves	DIREN PACA	

LECLERCQ Catherine	DIREN Languedoc	
DE LOPEZ Anita	DDE 83	
LICANDRO Jacqueline	DDE 13	
PAUTRAT Danielle	DDE 11	

## MIGT 12

NOM – Prénom	Service	Observations
DE COURTEMANCHE Maryline	DDE 971	
COURREGES Marie Françoise	DDE 972	
OMEZ Patricia	DDE 974	
HAMEN Nadine	DE 976	
RICHARD Lucienne	DIREN Réunion	
BRODBECK Brigitte	DDE 971	
LEBON Katia	DDE 974	
DEDIEU Sylvie	DDE 971	
LAHELTY Evelyne	DDE 972	

## Administration centrale

NOM – Prénom	Service	Observations
BOYER-DEFACQZ Monique	DGAFAI	
CHELI Béatrice	DG	
CLEMENT Isabelle	ENPC	
FRUTIER Marie Hélène	ENTE Valenciennes	
HERMEGIL Michèle	SR/ER3	
JACQUES Gilbert	SG	

## Bases aériennes

NOM – Prénom	Service	Observations
SCHIERA Jacqueline	SSBAIF	

## Ecoles d'architecture

NOM – Prénom	Service	Observations
CAMBECEDES Nathalie	EA Rennes	
RAMSHAW Françoise	EA Lille	
MOUNIS Corinne	EA Montpellier	
PATELLI Isabelle	EA Rouen	

## Détachement

NOM – Prénom	Service	Observations
CARISTAN Brigitte	EA Nancy	
FOURNET Andrée	Ministère Culture	
BELLANGER Roselyne	Commune d'Evry	
NOBLE Brigitte	Ministère Culture	
WEPIERRE Monique	Commune Hyères les Palmiers	

## Associatif

NOM – Prénom	Service	Observations
DUFOSSE Michel	MGET 59	

## Liste complémentaire

MIGT 11                      BAGNOL Nicole                      DDE 30



## C. Promotion à Classe Exceptionnelle

### 1) Rappel des critères

#### Secrétaire administratif classe exceptionnelle

Nombre de promouvables : 1 028  
Nombre de proposés : 258  
Nombre de classés IG : 85

### Rappel des conditions statutaires

Etre SA de classe supérieure 4<sup>ème</sup> échelon au 01.01.2005-05-26

### Critères utilisés par la CAP

- Classement des MIGT et/ou des services
- Exercer des fonctions de responsabilités comportant un rôle d'encadrement ou un niveau d'expertise important
- Etre âgé de 48 ans minimum
- Ancienneté dans le corps et mode d'accès

Remarque : pas de possibilité de « coup de chapeau »

### 2) Liste de Promotion des secrétaires administratifs au grade de classe exceptionnelle

Service	NOM – prénom	Observations
<b>MIGT 1</b> DDE 02 DDE 59 SM Boulogne Calais	BOURQUENCIER Jack DUPREZ Michèle POISON Gérard	
<b>MIGT 2</b> DDE 92 DDE 77 DDE 78	COURTOIS Martine FOUILLAUD Dominique PLUYAUD Françoise	
<b>MIGT 3 et 4</b> DRE Centre DDE 76 DDE 36 DDE 18	MARTEL Marie Thérèse NOËL Evelyne PORCHERON Marie Claude DECOUCHANT Chantal	
<b>MIGT 5</b> DDE 72 DDE 29 DRE Bretagne DDE 49 DDE 85	BRIELLE Michèle ARGOUARCH Martine CHEVAL Janik LERAY Christine COUGNAUD Jacqueline	
<b>MIGT 6</b> DDE 24 CETE Sud Ouest DDE 64	BOST Pascale RIOLET Colette PALLAS Serge	
<b>MIGT 7</b> DDE 87 DDE 82 DDE 09	GAILLARD Marie Hélène MERIC Mauricette VUIDEPOT Roger	

<b>MIGT 8</b> DDE 57 DDE 54 DDE 67	LOUIS Charlotte SIBILLE Marie Christine FERNANDEZ Miguel	
<b>MIGT 9</b> DDE 39 DDE 25	LIZEE Dominique CONVERS Annick	
<b>MIGT 10</b> DDE 15 DDE 42 DRE Auvergne DDE 69 DDE 38	GUILMAIN Aline LAPORTE Marie Thérèse BESSE Monique TERRASSE Jean Marie RAIMONDI Bernard	
<b>MIGT 11</b> DDE 83 DDE 2A DDE 2B DDE 06	MULATTIERI Marie Claude GERONIMI Jeanne GIANSILY Jean Joseph COUNIL Régine	
<b>MIGT 12</b> DE 976	PALYS Sylvette	
<b>BASES AERIENNES</b> SSBA Sud Est	SOMBARDIER Claudine	
<b>ADMINISTRATION CENTRALE</b> DPSM	QUINTILLA Claudette	
<b>SERVICES TECHNIQUES CENT.</b> CETMEF	BOILET Nicole	
<b>CULTURE</b> EA Toulouse	TAP Eliane	

#### D) Détachement

Nom – prénom	Service d'origine	Service d'accueil
DENANCE Joël	Ministère Education Nationale	DDE Orne (61)
VANY Catherine	Département de Paris	DDE 77 CNPS Verneuil l'Etang
PEREIRA Marie Rose	INRA	DDE 05 Parc National des Ecrins
PEDUTO Karine	Service du Premier Ministre	DRE des Bouches du Rhône

#### E) Intégrations

COSTES Brigitte DDE 91  
BARON Françoise DDE 92

#### F) Reclassement

BOSTOEN Isabelle DDE 08  
MOREL Thierry DDE 85  
RAULT Frédéric DDE 56

## G) Mutations

### Mutations SA Classe exceptionnelle

NOM – PRENON	SERVICE ORIGINE	SERVICE ACCUEIL	OBSERVATIONS
DERENNES	DDE 94	DDE 07	
CHASTEL	SM Bouches du Rhône	DDE 13	
GELABERT Florence	CGPC – MIGT 11	DDE 13	
BATONNIER Angélique	DDE 08	DDE 13	
BALAYN Maryse	DRE PACA	DRE PACA	
AUFAN Françoise	CGPC – MIGT 11	DRE PACA	
POULET	CGPC – MIGT 11	SSBA Sud Est	
TABANOUE Céline	DDE 78	DDE 17	
SEIGNEURIN Joëlle	DDE 05	CETE Sud Ouest	A l'étude
GARCIA Christine			A l'étude
ANDRE Pierre	DPSM	SMN Gironde	
COLIN Francine	DDE 46	DDE 46	
PLANCKE	SN Nord Pas de Calais	DRE Nord Pas de Calais	
RUGGIRELLO Jeany	DDE 63	DRE Auvergne	
ALLARD Isabelle	CGPC	DIREN Rhône Alpes	
LE DEUN	DGAC	DNP Environnement	
TOUZE Marie Claire	DDE 76	DRE Haute Normandie	
CANAC CROUZILLE Martine	DDE 17	DDE 87	
MORE Marianne	DTMPL	DGUHC	
AUDINET Nathalie	DSCR	DPSM/MIDAC	
AIMARD-GUILLOU Véronique	DDE 77	DPSM/TE2	
DE ALMEDIA	DDE 971	DDE 974	
BATTEUX Roselyne	Ministère de l'Intérieur	SN Rhône Saône	

### Mutations Classe Supérieure et normale

FRANCK Catherine	DDE 25	DDE 01	A l'étude
CHAPEAU	DDE 89	DDE 01	
LANDRIX Ghislaine	DDE 26	DDE 07	
GAUTHIER Chantal	DDE 83	DRE PACA	
LANDRIX Ghislaine	DDE 26	DDE 07	
GAUTHIER Chantal	DDE 83	DRE PACA	
DONDIEU Caroline	DDE 34	Labo Aix	
ROQUES	DDE 26	CETE Méditerranée	
HERVE Ysolde	DDE 93	DDE 14	
SIMON	DDE 24	DDE 16	
GIMONEAU Jocelyne	DDE 34	DDE 17	
BOUSSOUR Nacera	DDE 51	DDE 25	
MAX Peggy	DDE 92	DDE 31	
LARROQUE Sophie	DDE 32	DRE Midi Pyrénées	
COLLOT Valérie	DRE Champagne Ardennes	DRE Midi Pyrénées	
CAZABAN Nathalie	DDE 19	DRE Midi Pyrénées	
GENTIER Dominique	DNP Environnement	DIREN Midi	
PEREZ Anne	DDE 68	DDE 32	
REY Olivier	DDE 41	DDE 33	
BADREAU Ghislaine	DDE 24	DRE Aquitaine	

HAYS Cécile	DRE Aquitaine	DRE Aquitaine	
DACHARY Régine	SSBA Sud Ouest	DRE Aquitaine	
GILLARD Edith	DDE 33	CETE Sud Ouest	
SCHWARTZ Didier	DDE 78	DRE Bretagne	Affectation 01.09.05
DIVILLER Laurence	DDE 93	DDE 37	
BAUNEZ Sylvie	DDE 01	ITMOT 38	
JAHIER Isabelle	STRMTG	DDE 38	
CHIAPELLA Daniel	ITMOT 38	STRMTG	
ROSSIGNOL Céline			A l'étude
BOUILLON Virgile	DDE 73	DDE 44	
TRUCHON Mikaël	DDE 35	DDE 44	
FRANCHIN Céline	MIN. Ecologie	DDE 45	
CHAMFRAY Sophie	DDE 45	DRE Centre	
DAILCROIX Gilles	DDE 35	DDE 49	
FERNANDEZ J. Michel	DAFAG	DDE 49	
CHATEL Alain	DDE 50	ITMOT 50	
LANCELOT Noëlle	SN du Nord Est	DRE Lorraine	
LE YEUCH Stéphane	DDE 85	DDE 56	
ENSMINGER Patricia	Commune	CIRA Metz	
PAGNACCO Hilaire	Cours des comptes	CGPC MIGT 8	
SPANGARO Gilbert	DDE 93	DDE 57	
RUBECK Florence	DDE 89	CETE Est	Affectation 01.07.05
DARRAS Stéphane	DDE 59	DDE 60	
LACARRAU Jean	DDE 78	CETMEF	A l'étude
LASSENNE Ghislaine	DDE 59	SM Boulogne/Calais	
ROSSIGNOL Rémi	DDE 13	DRE Auvergne	
LABROSSE	DRE Centre	DRE Auvergne	
MOLLE Odile	DDE 03	CETE Lyon	
SUBIRATS Marie-Isabelle	CEDIP	DDE 66	A l'étude
KLEIN Elisabeth	DDE 60	DRE Alsace	
RADREAUX Bénédicte	ITMOT 75	DRTT 69	
OHLMANN Magali	DDE 14	DRE Rhône Alpes	
JACQUOT Sandrine	SN Rhône Saône	DRE Rhône Alpes	
ROYER Lionel	DDE 01	ENTPPE	
FATON Aurélie	DDE 77	CETE Lyon	
SCHMIT Colette	DDE 39	DDE 70	
DUPORT Eric	DIREN Rhône Alpes	CIFP Mâcon	
FONTAINE Isabelle	DDE 58	CETE Lyon	
BORGHESE Pierre-Yves	DDE 38	DDE 73	
PARTULA Fabrice	DDE 61	DDE 74	
NEGROBAR Moïse	DREIF	DT	
PELERIN Adrien	DPSM	DAFAG	
BILLON Marie Claude	DDE 78	DTMPL	
BERNARD J. François	DDE 93	DREIF	
ECCELIN Valérie	CIFP Rouen	DRE Haute Normandie	
DURAND Catherine	DDE 76	DRE Haute Normandie	
TIXIER Serge	DDE 76	CIFP Rouen	
SWAHELE-JOUBERT Marie Claude	DAFAG	DDE 77	
LAMY Mireille	Cabinet Equipement	DDE 85	
PAJAU Benoît	DDE 58	DDE 85	
MORA Marie Laure	DDE 48	DDE 85	
POSSEME Patrick	DDE 74	DDE 85	
FRAYSSE Dominique	DDE 31	DIREN Poitou Charente	
ROSELLO Paule	SE Polynésie	DDE 87	

DEREDEMPT Nathalie	DRE Ile de France	DRE Limousin	
ALEMANY François	DDE 36	DRE Limousin	
ANTOINE Lydie	CETE Lyon	DDE 89	
ROSEMAIN Geneviève	DPSM	Département 92	Date différée
GROZELIER Bernard	DAFAG	Cabinet Equipement	
HEQUET Marjorie	HT.FON.DEF.METL	CGPC/6 <sup>ème</sup> section	
PACAUT Isabelle	DAFAG	CGPC/Millos	
LE MOUEL Virginie	DGUHC	HT.FON.DEF.METM	
ETIFIER Jérôme	DREIF	DAFAG	
PANTEL Béatrice	DAEI	DAFAG	
LE JELOUX Jacky	ANAH	DAEI	
MORDIER Elisabeth	CNPS	DPSM/MIES	
MELFORT	DDE 93	DPSM/MIES	
ROMBY Isabelle	DAFAG	DPSM/PBC1	A l'étude
GAZZINI Inès	DDE 93	DPSM/RC2	
RODDE M. Hélène	DDE 82	DDE 92	
TALON-FEDIX	Dir. Eau. Environnement	SETRA/SEC Général	
RIVAL Jean Jacques	Collectivité territoriale	DDE 93	
LEROY Marlène	DDE 95	DDE 95	
LULLIN Prisca	DDE 92	DDE 972	
ZAIRE Sandra	DREIF	DDE 972	
VIGNEAU Yolande	DDE 972	DE 976	

### **Questions diverses**

La présidente nous donne quelques précisions sur les questions posées en préambule de la CAP.

Une réunion de travail se tiendra prochainement pour déterminer les modalités d'organisation et de gestion du corps de SA fusionné.

Une étude sur la déconcentration de gestion du corps de SA va être engagée (au niveau des régions).

Le ratio promus/promouvables dans le cadre de la LOLF est en cours d'examen avec la DGFP (Direction générale de la Fonction Publique). D'après la présidente de la CAP il n'y aurait pas de recul et peut être quelques avancées... (commentaires CGT : dossier à suivre !).

En ce qui concerne le régime indemnitaire la circulaire fixant les taux et les modes de répartition est parue.

Pour ce qui est de l'accès à la catégorie A celui-ci sera traité dans le cadre du futur décret de fusion attachés AC et SD en cours d'examen. Chaque ministère sera libre d'adhérer au protocole pour fixer les modalités d'accès.

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter les élus CGT présents à la CAP**

<b>MORETTI Jean Louis</b>	<b>DDE 44 - 10 Bd Gaston Serpette 44000 NANTES</b> <b>☎ 02 40 67 26 28</b>
<b>VEILLON Jocelyne</b>	<b>DDE 47 - 1722 avenue de Colmar 47916 AGEN</b> <b>☎ 05 53 69 32 48</b>
<b>PASQUALOTTO Josiane</b>	<b>DDE 69 - 33 rue Moncey 69421 LYON cedex 09</b> <b>☎ 04 78 62 50 47</b>

# **Compte rendu de la CAP nationale N° 23 des adjoints administratifs des services déconcentrés du 1<sup>er</sup> juin 2005**

La CAP était présidée par M. MORTELECQ, Adjoint à la sous-directrice de la Direction Générale du Personnel et de l'Administration (DGPA/SP/AMT2).

*La DGPA remplace la DPSM.*

Une nouvelle fois, les élus CGT font remarquer l'absence de la directrice générale du Personnel et de l'administration, l'absence même de son adjointe, ce qui démontre encore l'indifférence de cette direction pour le corps des adjoints administratifs.

La CGT a lu la déclaration suivante :

### ***Déclaration des élus CGT à la CAP des agents et adjoints administratifs du 1<sup>er</sup> juin 2005***

*Une fois de plus, à l'occasion de cette CAP, nous vous alertons sur le malaise, l'état d'inquiétude, le "mal-vivre" au travail des adjoints administratifs. Confrontés, comme les autres catégories de personnel de notre ministère, à de fortes incertitudes (décentralisation, refondation, bourse aux postes, suppression de services et de postes), confrontés à une réglementation en perpétuelle mouvance, confrontés au devoir de suppléer le manque criant d'effectif, contraints d'assumer une lourdeur administrative imposée par un gouvernement qui la dénonce : ils vont mal !*

*Ce malaise, occulté par la conscience professionnelle dont ils font preuve afin d'assurer au mieux le service public à l'usager, mérite attention et considération. Or, ces agents et leurs élus CGT ne rencontrent qu'une direction hautaine, fermée, voire autiste, d'une indifférence totale à leur égard.*

*Malgré les promesses faites par Mme Dufourmantelle le 26 avril dernier, la circulaire sur le régime indemnitaire est sortie le 12 mai sans aucune concertation.*

*Quant à l'examen professionnel de SA, l'administration reconnaissait que si le décret ne sortait pas début avril, cela serait préjudiciable pour les candidats. Ce décret a été promulgué le 12 mai et les cellules formation n'ont envoyé les directives aux agents qu'à partir de la troisième semaine de mai pour un rendu des dossiers au 13 juin, dernier délai. Lors de la dernière réunion au Cabinet du Ministre, le conseiller technique avait demandé à la DPSM que l'on ne renouvelle pas les errements de l'examen professionnel à TSE.*

*Encore une fois, la DPSM n'en a tenu aucun compte et ce sont les candidats qui en feront les frais. La façon dont ce dossier a été traité par la DPSM et la légèreté dont elle a fait preuve ont été particulièrement révélateurs pour les adjoints de la manière dont ils sont perçus dans ce ministère.*

*Malgré cette situation, nous, élus CGT, voulons croire qu'un véritable dialogue social puisse s'instaurer dans notre ministère et que les réunions avec l'administration deviennent de réels lieux de concertation et de négociation pour la défense des intérêts légitimes des adjoints administratifs. Ce n'est qu'une question de volonté de la part du ministère.*

*Où en sommes-nous de la fusion des corps des adjoints administratifs à AC et SD ? Pour la réunion du 14 juin, nous souhaitons que soient abordés : les missions de demain, les effectifs, les métiers, la formation, le recrutement, le régime indemnitaire dans le cadre de cette fusion.*

Dans l'immédiat, dans le cadre de la préparation du PLF 2006, nous demandons :

- l'instauration d'un ratio promus/promouvables qui doit permettre le déblocage rapide des carrières, ceci dans la perspective d'un véritable déroulement de carrière linéaire,
- la poursuite de la revalorisation du régime indemnitaire dans un plan pluriannuel,
- un nombre de postes pour l'examen professionnel égal à minima à celui de 2005, soit 739 postes. Nous rappelons notre revendication de 6000 transformations d'emplois de C en B
- la remise en place du concours d'adjoint administratif.

Les revendications maintes fois exprimées par les élus CGT (salaires, emplois, conditions de travail, etc ...) demeurent évidemment d'actualité.

Le Président de la CAP ayant préparé lui-même sa déclaration n'a pas répondu à nos inquiétudes et nos interrogations. Il nous a donné les éléments suivants :

**Fusion du corps des adjoints** : la restitution des travaux aux organisations syndicales, qui devait avoir lieu le 14 juin, est reportée au 1<sup>er</sup> juillet. Cela ne remet pas en cause la présentation au CTPM de septembre 2005.

Les élus CGT sont intervenus pour faire remarquer que le PLF 2006 sera clos le 30 juin 2005 ! Au 1<sup>er</sup> juillet l'administration ne sera plus engagée sur les négociations concernant le régime indemnitaire. De qui se moque t'on ?!

**Promotion 2005** : les informations concernant les promotions 2005 n'ont été que la restitution d'une information que la DPSM nous avait déjà fournie depuis plusieurs mois, à savoir : AAP1 592 postes pour 5323 promouvables, AAP2 712 postes pour 5143 promouvables. Bonjour le scoop !

**Ratio promus/promouvables** : le Président nous fait part de l'état d'avancement des travaux entre notre ministère et celui de la Fonction Publique. Les premiers chiffres annoncés sont loin de répondre à nos revendications pour permettre à tous les adjoints un véritable déroulement de carrière.

**Examen professionnel** : l'administration reconnaît que cet examen est organisé dans des conditions difficiles. Les élus CGT ont dénoncé les modalités de l'examen et ont insisté sur le manque d'anonymat. La DGPA nous a répondu que la confidentialité et la sécurité juridique seront respectées puisque les dossiers seront corrigés dans les CIFP voisins.

*Questions pratiques :*

A la demande des représentants du personnel, il a été précisé :

- que seul le chef de service (le directeur) est habilité à vérifier la véracité du dossier,
- que seuls pourront concourir les adjoints ayant 6 ans d'ancienneté **dans le corps des adjoints administratifs de l'Équipement**,
- que tous les agents rencontrant un handicap peuvent et doivent se rapprocher de leur direction locale. En cas de difficulté, ne pas hésiter à contacter les élus CGT.

**Régime indemnitaire** : le Président nous annonce une augmentation de 180 € au titre de loi de finances 2005, chiffre annoncé par le Ministre au CTPM 2004. Nouveau scoop !

Aucune autre proposition pour 2006.

**Transfert de personnel** : alors que les décrets sont sur le point de sortir, la DGPA nous annonce qu'elle n'a aucun chiffre à avancer ("qu'elle ne les connaît pas") sur le nombre d'agents transférables et ceux touchés par la mobilité, alors que dans le même temps, la majorité des DDE a fait remonter le nombre de personnel restant après transfert. Belle gestion prospective !

Le Président nous a fait un comparatif entre la Fonction Publique d'Etat et la Fonction Publique Territoriale et reconnaît que les modes de gestion, les recrutements sont différents et la pérennisation des primes non confirmée.

Chaque collectivité est en fait un pouvoir politique qui applique ses propres règles.  
Soyons vigilants. Nous devons exiger des conseillers généraux des engagements écrits pour pérenniser les acquis actuels des agents.

1 - **Désignation secrétaire-adjoint** : Claude PESTELARD, CGT

2 – **Approbation du procès-verbal de la CAP du 7 juillet 2004**

3 – **Refus de titularisation de travailleurs handicapés**

1 dossier à examiner

<i>NOM Prénom</i>	<i>Affectation</i>	<i>Résultat CAP</i>
BERTON Frédéric	DDE 60	Refus de titularisation

CGT : vote contre le refus

FO : vote contre le refus

CFDT : abstention

4 – **Titularisation de travailleurs handicapés**

12 dossiers à examiner :

<i>NOM Prénom</i>	<i>Affectation</i>	<i>Date de titularisation</i>
GUESDON Dorothée	DDE 29	1 <sup>er</sup> juillet 2005
LANGILLIER Stéphanie	DDE 18	1 <sup>er</sup> avril 2005
CRANNEY Agnès	DDE 36	1 <sup>er</sup> mai 2005
LACOMBE Chrystel	DDE 32	1 <sup>er</sup> juin 2005
THEUNISSEN Laurence	DDE 54	1 <sup>er</sup> juin 2005
NOBERT Hélène	DDE 67	21 juin 2005
BLANC Eric	DDE 34	1 <sup>er</sup> juillet 2005
DARTOIS Antoine	DDE 46	1 <sup>er</sup> juillet 2005
MAUDET Laure	DDE 27	1 <sup>er</sup> juillet 2005
WARBURTON Karin	DDE 89	1 <sup>er</sup> juillet 2005
HABRARD Christine	DDE 26	15 juillet 2005
PAPELIER Murielle	DDE 88	1 <sup>er</sup> août 2005

5 – **Recours sur notation**

- 1 dossier à examiner : à la demande de l'ensemble des membres de la CAP, retour au notateur avec demande d'une issue positive.

6 – **Mutations**

L'agent ci-dessous a reçu un avis favorable.

<b>NOM – Prénom</b>	<b>Service d'origine</b>	<b>Service d'accueil</b>
WAMBEKE Dominique	DDE 93	CGPC

Le poste de la DDE de Mayotte n'est plus déclaré vacant.



## 7 – Intégration après reclassement professionnel

7 dossiers examinés : avis favorable

NOM – Prénom	Service d'origine	Date d'effet
PHOYU Roger	DDE 04	A l'issue de son CLM
CANON Michel	DDE 59	20 avril 2005
CARRIERE Serge	DDE 81	1 <sup>er</sup> juin 2005
CASALS Michel	DDE 35	1 <sup>er</sup> juin 2005
DELANG Maxime	DDE 59	1 <sup>er</sup> juin 2005
ESTEFFE Guy	DDE 40	1 <sup>er</sup> juin 2005
MARROC Alain	DDE 40	1 <sup>er</sup> juin 2005

## 8 – intégration après détachement

NOM – Prénom	Service d'origine	Date d'effet
ROUQUET Nancy	SSBA SE	1 <sup>er</sup> janvier 2005
CAPITELLI Sylvie	DDE 95	1 <sup>er</sup> mai 2005
CHEVALIER Michel	SMN LR	1 <sup>er</sup> mai 2005
GRASELY Carole	DDE 33	1 <sup>er</sup> mai 2005
JACKOTIN-SOYER Lydia	SMN LR	1 <sup>er</sup> mai 2005
KRUMMENACKER Gilles	DDE 68	1 <sup>er</sup> mai 2005
LEDUC Catherine	DDE 19	1 <sup>er</sup> mai 2005
LEHMAN Muriel	DDE 38	1 <sup>er</sup> mai 2005
MATA Maryse	CETE MED	1 <sup>er</sup> mai 2005
MAUARIN Viviane	DDE 32	1 <sup>er</sup> mai 2005
MUZERELLE Frédérique	DDE 58	1 <sup>er</sup> mai 2005
ROUX Fabienne	DDE 30	1 <sup>er</sup> mai 2005
WATERKEYN Lydie	CETU Lyon	1 <sup>er</sup> juin 2005
BUITRAGO Manuella	SMN LR	1 <sup>er</sup> juillet 2005
COENT Catherine	DDE 29	1 <sup>er</sup> juillet 2005
FILLION Sylvie	DDE 60	1 <sup>er</sup> juillet 2005
LEBOUC Patrice	DDE 49	1 <sup>er</sup> août 2005
BACH Laurence	DDE 12	1 <sup>er</sup> septembre 2005
CHANCELLE Jenny	SMN 33	1 <sup>er</sup> septembre 2005
LEPERCQ Géraldine	DDE 46	1 <sup>er</sup> septembre 2005
KERVAN Christine	DDE 56	1 <sup>er</sup> septembre 2005
THOLOZAN Elisabeth	Parc National des Ecrins	1 <sup>er</sup> février 2005
DUMONT Isabelle	DDE 06	1 <sup>er</sup> septembre 2005
CUVIER Patricia	CETE Méditerranée	1 <sup>er</sup> septembre 2005
LELONG Maryse	DDE 13	1 <sup>er</sup> septembre 2005
JARIELLES Laurence	DDE 82	1 <sup>er</sup> septembre 2005

## 12 – Prise en charge des AST dans le corps d agents administratifs des services déconcentrés

Nom – Prénom	Service d'origine	Date d'effet
GEORGES Michel	DDE 08	1 <sup>er</sup> janvier 2005
DUCAMP Jean-Marie	DDE 08	1 <sup>er</sup> janvier 2005
GUZMAN Cyrille	DRE PACA	1 <sup>er</sup> janvier 2005
LEFEVRE Geneviève	DRE PACA	1 <sup>er</sup> janvier 2005
CHEBANA Michel	DDE 14	1 <sup>er</sup> janvier 2005
CABOURG Marylène	DDE 14	1 <sup>er</sup> janvier 2005
DELHAYE Thierry	DDE 16	1 <sup>er</sup> janvier 2005
SEDDIK Aïssa	DDE 18	1 <sup>er</sup> janvier 2005
DE MOURA Sylvie	DDE 19	1 <sup>er</sup> janvier 2005
CAMPELLO Josette	DDE 31	1 <sup>er</sup> janvier 2005
HADDADI Aïcha	DDE 34	1 <sup>er</sup> janvier 2005
GUINEHEUX Catherine	DDE 35	1 <sup>er</sup> janvier 2005
BAZIR France	DDE 35	1 <sup>er</sup> janvier 2005
MOHAMED Bernadette	DDE 40	1 <sup>er</sup> janvier 2005
CHABRIER Marie-Maure	DDE 41	1 <sup>er</sup> janvier 2005
ROUX Christelle	DDE 43	1 <sup>er</sup> janvier 2005
GOLOVKINE Denis	DRE 51	1 <sup>er</sup> janvier 2005
JEGO Nadine	DDE 56	1 <sup>er</sup> janvier 2005
BEEKMAN Nathalie	DDE 59	1 <sup>er</sup> janvier 2005
VERHELST Pascal	DDE 59	1 <sup>er</sup> janvier 2005
PULCINI Maria	DDE 60	1 <sup>er</sup> janvier 2005
DECROIX Francine	DDE 62	1 <sup>er</sup> janvier 2005
GOUJAT Marie-Paule	DRE Auvergne	1 <sup>er</sup> janvier 2005
EULOGE Nathalie	DDE 76	1 <sup>er</sup> janvier 2005
GIOT Maria-José	DDE 76	1 <sup>er</sup> janvier 2005
CHARLES HENRIETTE Josette	DDE 76	1 <sup>er</sup> janvier 2005
LEROY Valérie	DDE 78	1 <sup>er</sup> janvier 2005
BORD Thierry	DDE 86	1 <sup>er</sup> janvier 2005
MICHARDIERE René	DDE 86	1 <sup>er</sup> janvier 2005
RANAIVO Jean-Luc	DDE 92	1 <sup>er</sup> janvier 2005
ALILECHE Muriel	DDE 94	1 <sup>er</sup> janvier 2005
BERNARDO Cécilia	DDE 94	1 <sup>er</sup> janvier 2005
COPPET Bernard	DDE 973	1 <sup>er</sup> janvier 2005
MORNET Martine	DREIF	1 <sup>er</sup> janvier 2005
PIC Martine	CETE Sud-Ouest	1 <sup>er</sup> janvier 2005
PINEAU Evelyne	Normandie-Centre	1 <sup>er</sup> janvier 2005
LEGAY Jacqueline	CIFP Clermont-Ferrand	1 <sup>er</sup> janvier 2005
GERARD Marie-Claude	CIFP de Nantes	1 <sup>er</sup> janvier 2005
GIMENEZ Aline	CIFP de Toulouse	1 <sup>er</sup> janvier 2005
COURAGE Elisabeth	CIFP de Rouen	1 <sup>er</sup> janvier 2005
PANOSSIAN Melchior	EA Paris-Belleville	1 <sup>er</sup> janvier 2005
LOUIS-JOSE Fernand	EA Paris-Belleville	1 <sup>er</sup> janvier 2005
GASTOUT Danielle	EA Lille	1 <sup>er</sup> janvier 2005
FLECHEL Alex	EA Paris Val Seine	1 <sup>er</sup> janvier 2005

LABRISE Didier	EA Strasbourg	1 <sup>er</sup> janvier 2005
ROME Anny	LCPC	1 <sup>er</sup> janvier 2005
ETIENNE Jean-Claude	SN Boulogne-Calais	1 <sup>er</sup> janvier 2005
DROUARD Marie-Madeleine	SN Seine	1 <sup>er</sup> janvier 2005
ROUSSY Thérèse	SN Seine	1 <sup>er</sup> janvier 2005
HEBERT Lydia	DIREN 44	1 <sup>er</sup> janvier 2005
VERHELST Pascal	DDE 59	1 <sup>er</sup> janvier 2005
CHALUS Jean-Louis	DDE 63	1 <sup>er</sup> janvier 2005

Rappel : N'oubliez pas de faire remonter aux élus nationaux les désaccords qui seraient apparus lors des CAP locales des promotions.

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter les élus présents à la CAP :**

<b>PESTELARD Claude</b>	DDE Meurthe et Moselle rue Balland - 54200 TOUL ☎ 03 83 65 55 00 (matin) ☎ 03 83 91 40 14 (après-midi)
<b>TAYSSE Karine</b>	DIREN Limousin Immeuble Le Pastel 22 rue des pénitents blancs 87000 - LIMOGES ☎ 05 55 12 96 30 ☎ 05 55 12 90 00
<b>LUCCHINI Marie Thérèse</b>	DDE Bouches du Rhône 7 avenue du général Leclerc 13007 - MARSEILLE Cedex 3 ☎ 04 91 28 40 33
<b>LANGLAIS Gisèle</b>	DDE Lot et Garonne 1722 avenue de Colmar 47916 - AGEN Cedex 9 ☎ 05 53 69 33 01

15 – 16 juin 2005	Formation IPCSR
17 juin 2005	Groupe de Travail Logement
20 – 21 juin 2005	CE du SN PTAS CGT
29 juin 2005	Secrétariat fédéral
05 juillet 2005	Secrétariat SN PTAS
20 juillet 2005	Secrétariat fédéral
02 août 2005	Secrétariat SN PTAS
24 août 2005	Secrétariat fédéral
06 septembre 2005	Secrétariat du SN PTAS
07 septembre 2005	Secrétariat fédéral
20 – 21 septembre 2005	CE du SN PTAS
22 septembre 2005	CE fédérale

### SITE INTRANET DU SN PTAS

Rappel du mode de consultation  
Faire « Intranet de l'administration centrale »  
Cliquer : «Portail intranet du METATM»

Cliquer : « syndicats »  
Cliquer : « CGT-SNPTAS »  
ou  
<http://cgt-snptas.syndicat.i2>

## Calendrier prévisionnel des CAP – CCP – RIN

<b>Calendrier prévisionnel</b>	
23 mai 2005	<b><i>CAP des conducteurs auto</i></b>
27 juin 2005	<b><i>CCP RIN Mobilité</i></b>
3 octobre 2005	<b><i>Pré-CAP des conducteurs auto</i></b>
11 au 13 octobre 2005	<b><i>CAP SA/SD – tableau d’avancement 2005 SA classe supérieure et classe exceptionnelle - mutations</i></b>
20 octobre 2005	<b><i>CAP des conducteurs auto</i></b>
03 novembre 2005	<b><i>CAP ASS-CTSS – tableau d’avancement 2006 à assistant de service social principal</i></b>
22 au 24 novembre 2005	<b><i>CAP Adjoints administratifs des SD Tableau 2005 à agents administratifs de 1<sup>ère</sup> classe des SD, à AAP2 des SD et AAP1 des SD Liste d’aptitude 2005 à adjoints administratifs des SD</i></b>

\* Attention vérifier régulièrement, car ces dates sont susceptibles d’être modifiées.